

**OBJET DE L'ENQUÊTE**

Enquête relative à la modification des PLU

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE**

Arrêté n° 2019/PLU-01 en date du : 12 Février 2019

de : la Mairie de LA ROQUEBROUSSE  (1)  
de :  (1)

**COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

M. ALBERTI Alain

**Président de la commission d'enquête :**

- Membres titulaires : M. qualité
- M. qualité
- M. qualité
- M. qualité
- M. qualité
- Membres suppléants : M. qualité
- M. qualité
- M. qualité
- M. qualité

**Durée de l'enquête :**

30 jours  
Date d'ouverture : 11 Mars 2019 Date de clôture : Jeudi 11 Avril 2019

Siège de l'enquête : Mairie de LA ROQUEBROUSSE

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :  
à la Mairie de LA ROQUEBROUSSE du lundi 11 Mars au  
jeudi 11 Avril de 9h à 17h

**CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)**

comportant : vingt et un feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête à la Mairie de LA ROQUEBROUSSE

**RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)**

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

- le Jeudi 11 Mars de 9 heure à 12 heure
- le Jeudi 11 Mars de 9 heure à 12 heure
- le Samedi 30 Mars de 9 heure à 12 heure
- le Jeudi 11 Avril de 14 heure à 17 heure
- le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

- à (2)
- le de heure à heure
- le de heure à heure
- le de heure à heure
- le de heure à heure
- le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.